

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 526<sup>e</sup> séance tenue le 24 janvier 2011,  
à 14 heures, à la salle Z-310 du Pavillon Claire-McNicoll

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires académiques et rectrice suppléante : Mme Hélène David; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés : M. Donat J. Taddeo; les doyens : M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Sylvain Caron, M. Giovanni De Paoli, Mme Francine Girard, M. Raymond Lalande, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Louise Poirier, M. Gilles Trudeau; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, Mme Renée Béland, Mme Michèle Brochu, Mme Thérèse Cabana, Mme Christina Cameron, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Sylvie Cossette, M. Manuel Crespo, Mme Sophie Cuvelliez, M. François De Médicis, M. Jérôme Del Castillo, M. Gérard Domon, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, M. Louis Dumont, M. Philippe Gauthier, M. Jacques Gresset, Mme France Houle, Mme Marianne Kempeneers, Mme Marie Lacroix, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Laurence McFalls, M. Langis Michaud, M. Denis Monière, M. Antonio Nanci, M. Jean Portugais, M. François Prince, M. Jacques Rouillard, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Simonet, M. Maurice Tardif, Mme Nathalie Trépanier, M. Pierre Trudel, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Laurence Descarries, Mme Claire Deschamps, Mme Lisette Gagnon, Mme Frédérique Gardye, M. Najib Lairini, M. David Lewis, Mme Yolande Parent, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Delphine Bouilly, M. Paul-Virak Khuong, Mme Maude Larente, M. Mathieu Lepitre, M. Robert Martin, M. Julien Nepveu-Villeneuve, M. Marc-André Ross; le représentant du personnel : M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Pierre Chenard, Mme Maude Marquis-Bissonnette, M. Pierre Menard-Tremblay.

ABSENTS : un doyen : M. Roch Chouinard; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, M. Jean-Pierre Bonin, M. Jean-Marc Charron, Mme Monique Desroches, M. Marc Girard, M. Germain Lacasse, M. Yves Langelier, Mme Hélène Lebel, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme France Varin; la représentante du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne, un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; une étudiante : Mme Yvonne Ellis; un représentant du personnel : M. Mario Grégoire; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Julie Bouchard; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, M. Robert Couvrette, Mme Denyse Diamond, M. Matthew Nowakowski, M. Yvon Pinel, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : le vice-recteur à la recherche et aux relations internationales : M. Joseph Hubert; le doyen : M. Michel Carrier; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Christine Colin, M. Claude Marois, Mme Lucie Parent; un représentant du personnel enseignant : M. Richard J. Paradis, une représentante du personnel : Mme Margaret Lapointe; un membre désigné par le Conseil de l'Université : Mme Chantal Gamache.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Serge Larochelle
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M.	Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Mireille Beaudet

---

**COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

Le recteur souhaite la bienvenue aux personnes qui se joignent à l'Assemblée :

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Maurice Tardif, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation

Observateurs

Yvon Pinel, directeur du Bureau de recherche institutionnelle

Il remercie les membres qui terminent leur mandat :

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Marie-Pierre Bousquet (Démission)

Joane Parent (Démission)

Observateurs

Rachel Houle (Retraite)

Le recteur évoque les membres de la communauté qui nous ont quittés :

Service du personnel enseignant

Monsieur Normand Cinq-Mars, directeur (retraité) du Service du personnel enseignant, décédé le 13 novembre 2010.

Faculté de médecine

Monsieur Louis Dallaire, professeur titulaire (retraité) à la Faculté de médecine (pédiatrie) et membre honoraire au Service de génétique médicale au CHU Sainte-Justine, décédé le 15 novembre.

Institut Armand-Frappier

Monsieur Vincent Portelance, chargé de cours (retraité) et retraité de l'Institut Armand-Frappier, décédé le 11 janvier.

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte alors une minute de silence en leur mémoire.

Il rappelle ensuite que les hommages aux professeurs et employés décédés sont dorénavant disponibles sur le site Web *UdeM Nouvelles* et sont également acheminés par *UdeM Campus*.

AU-526-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/526<sup>e</sup>/807

AU-526-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/526<sup>e</sup>/807.

M. Jean Portugais s'adresse au président des délibérations pour observer que l'Assemblée devrait pouvoir consacrer au moins 45 minutes à une heure au point 10 - Allocution annuelle du recteur (discussion), ce qu'il estime douteux compte tenu de l'ordre du jour.

Le président des délibérations demande à M. Portugais s'il souhaite en faire une proposition de fixation du point à une heure précise ou s'il entend s'en remettre au déroulement de l'assemblée.

M. Portugais propose que l'Assemblée poursuive la discussion à la prochaine séance s'il devait s'avérer impossible de la terminer pendant la présente séance. Mme Renée Béland manifeste son appui à cette proposition, qui est adoptée à la majorité des voix.

À une question portant sur la nature exacte de cette proposition, le président des délibérations expose sa compréhension que l'Assemblée a ainsi manifesté son souhait de voir la discussion prévue au point 10 poursuivie ou reportée à la prochaine séance, selon qu'elle aura été commencée ou non au moment de la levée de la séance.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 524<sup>e</sup> séance tenue le 15 novembre 2010
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire—CNAU
  - 7.1. Recommandation de nomination au Comité ad hoc de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal
  - 7.2. Recommandation sur la représentation des professeurs et des chargés de cours à la Commission des études—COMET
8. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
  - Orientations budgétaires 2011-2012
9. Comité du statut du corps professoral—CSCP
  - Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Allocution annuelle du recteur (discussion)
11. Axes stratégiques de recherche
12. Prochaine séance            Le 14 février 2011, à 14 heures
13. Clôture de la séance

AU-526-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 524<sup>E</sup> SÉANCE

AU-526-2

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 524<sup>e</sup> séance tenue le 15 novembre 2010, tel que présenté, la mention de l'absence de M. Del Castillo étant retirée.

AU-526-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-526-3

À l'invitation du président des délibérations, le secrétaire général déclare n'avoir aucune affaire à évoquer qui ne soit déjà à l'ordre du jour de la séance.

M. Jean Portugais demande à la vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, de faire un suivi sur le dossier du Campus Laval, depuis la séance de novembre, vu l'annulation de la séance de décembre. Quelles sont les avancées concernant ce dossier, notamment quant aux programmes complets qui devraient être offerts à compter de septembre 2011?

Mme David remercie d'abord M. Portugais de lui donner l'occasion de parler du Campus Laval et des travaux du comité de déploiement, dont les membres ici présents pourront compléter ses réponses, le cas échéant. Quant à l'avancement du chantier, la vice-rectrice est heureuse de préciser que la bâtisse est fermée et que les travaux progressent rapidement à l'intérieur. Au plan académique, le comité responsable de l'ensemble des aspects associés au déploiement des programmes et des activités se réunit chaque semaine. Elle précise, quant aux programmes à temps plein qui semblent susciter des appréhensions chez certains, que la grande majorité des cours des programmes annoncés, notamment en sciences de l'éducation, sciences infirmières, etc., sont prévus pour être donnés à Laval. Certains cours optionnels pourront cependant devoir être suivis à Montréal.

En réponse à la demande complémentaire de M. Portugais que l'Assemblée soit informée de l'ensemble des programmes qui seront offerts, au-delà de ceux qui ont déjà été évoqués, Mme David suggère que la liste soit communiquée aux membres, puisqu'il y a de nombreux programmes, dans plusieurs domaines, tant au 1<sup>er</sup> cycle qu'aux cycles supérieurs. Il est ensuite précisé que la liste des programmes offerts est sur la page web du Campus Laval, à l'adresse : <http://www.umontreal.ca/campus/laval/nouveau-a-laval.html>. M. Giovanni De Paoli observe que cela rend superflu l'envoi de cette liste aux membres.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, ajoute que des visites de promotion de tous les programmes se déroulent actuellement dans les cégeps de la couronne nord - Laval, Laurentides et Lanaudière - et se poursuivront au cours du mois de février.

M. Laurence McFalls adresse au vice-recteur au développement et aux relations avec les diplômés, M. Donat J. Taddeo, une question de suivi sur sa présentation relative à la grande campagne, plus particulièrement quant à l'enquête de faisabilité informelle qui avait alors été évoquée. Énonçant sa compréhension que certains grands donateurs seraient appelés à identifier les priorités de l'Université lors de cette phase d'enquête, M. McFalls demande où en est cette étude et si certaines priorités ont déjà été imposées à l'Université dans le cadre de cet exercice.

M. Taddeo observe tout d'abord que les donateurs sollicités n'ont pas été invités à identifier des priorités, mais bien à réagir à l'argumentaire proposé par l'Université afin de nous permettre de le raffiner. Cela dit, il précise que quarante personnes ont participé à des entrevues au cours des mois de novembre et décembre et que d'autres seront rencontrées d'ici la fin de janvier. Un bilan de ces rencontres sera réalisé peu après. Des grandes lignes se dessinent cependant déjà, que M. Taddeo souhaite partager

avec les membres de l'Assemblée. Tant le positionnement et l'argumentaire quant aux créneaux identifiés que l'opportunité de la tenue d'une campagne à ce moment-ci ont été reçus favorablement; l'objectif, de 500 M\$, a été estimé ambitieux. À cela, le vice-recteur fait la remarque qu'il nous appartiendra à tous de faire nos devoirs afin de justifier notre audace. Parmi les éléments susceptibles d'amélioration, certains ont souligné des aspects associés au positionnement de l'UdeM, comme université multifacultaire. Plusieurs ont manifesté le souhait que l'Université mise davantage sur la fidélisation des donateurs, en étant plus présente auprès d'eux entre les campagnes. Le vice-recteur remarque que ce sera son rôle de multiplier les occasions de rencontres, de concert, notamment, avec les doyens et doyennes. Il conclut que son équipe s'emploie en ce moment à capter ces renseignements afin d'améliorer l'argumentaire dans le but de bien démarrer la phase silencieuse de la campagne dès le printemps.

À la suite de la question complémentaire de M. McFalls sur les moyens qu'il entend prendre afin que l'assemblée soit périodiquement informée des orientations de la campagne, M. Taddeo rappelle qu'en ce moment un comité des trois établissements, UdeM, HEC et l'École Polytechnique, travaille intensément. Mme Hélène David, qui représente l'Université au sein de ce comité, pourra informer l'Assemblée.

M. Louis Dumont, soulignant qu'il n'assistait pas à la dernière séance, réfère à l'intervention faite alors par le recteur, au sujet de la problématique de la dispersion des campus et de l'invasion de notre territoire par les autres universités. Citant le propos du recteur qui figure au procès-verbal de la 424<sup>e</sup> séance : « *Il insiste auprès de l'Assemblée quant à la nécessité d'élaborer une stratégie à cet égard, dont les membres pourront être invités à débattre.* », il rappelle que l'Assemblée a déjà créé un comité pour se pencher sur la question de l'offre de formation universitaire dans la région métropolitaine. Il demande s'il ne serait pas opportun de soumettre l'étude de notre intervention stratégique à ce comité.

La vice-rectrice aux affaires académiques, Mme Hélène David, répond qu'elle s'est déjà entretenue avec M. Samir Saul, membre de ce comité, à ce sujet. Il appert qu'une seule réunion a été régulièrement tenue depuis sa formation. Son mandat mériterait, semble-t-il, d'être précisé. Elle ajoute avoir entrepris de communiquer avec les membres afin de convenir d'une rencontre pour discuter du mandat du comité et dit souhaiter pouvoir informer l'Assemblée à ce sujet, sinon à la prochaine séance, le plus prochainement possible.

Le recteur estime qu'il convient, en effet, de se montrer prudent quant à un engagement sur le temps nécessaire pour que le comité soit réactivé, compte tenu de l'importance de l'enjeu de la délocalisation. En effet, malgré l'existence d'environ 250 points d'enseignement universitaire au Québec, d'aucuns semblent estimer que ce n'est pas encore suffisant. Il retient que la vice-rectrice a le mandat de « réanimer » ce comité et informera l'Assemblée à ce sujet.

Le président des délibérations, constatant qu'il n'y a plus d'autres interventions, invite l'Assemblée à se pencher sur le point suivant.

AU-526-4

CORRESPONDANCE  
A-21/526<sup>e</sup>/808, A-21/526<sup>e</sup>/809

AU-526-4

Le secrétaire général évoque tout d'abord une question qui lui a été soumise par M. Jean Portugais quant à l'annulation de la séance du 6 décembre dernier par le Comité de l'ordre du jour et son pouvoir de procéder ainsi. Tout en observant que le Règlement de régie interne est silencieux sur cette question, M. Chabot, fait d'abord remarquer qu'au cours des dix dernières années, il est arrivé à quatre ou cinq reprises qu'il y ait eu annulation de l'Assemblée et qu'à chaque fois, ce fut par l'intervention du Comité, ce qui est conforme aux règles applicables. Se rapportant au *Guide de procédure des assemblées délibérantes*, qui regroupe les règles de procédure supplétives pour les instances de l'Université de Montréal, il attire l'attention de l'Assemblée sur son article 3, qui énonce que le président d'assemblée, détenteur du pouvoir de convoquer, a aussi le pouvoir d'annuler. Il remarque enfin que, lors de l'Assemblée de novembre, tant le recteur que le président des délibérations ont explicitement déclaré que l'assemblée de décembre aurait lieu, compte tenu des contraintes issues de la convocation de la ministre, si seulement le comité devait décider de maintenir la séance, ainsi qu'il appert du procès-verbal. Le Comité de l'ordre du jour a examiné la question de son rôle lors de sa réunion de janvier et a convenu d'en discuter à nouveau. Ses membres se demandent s'il pourrait s'avérer

pertinent de réviser le Règlement de régie interne et de faire une proposition à l'assemblée lors d'une prochaine séance.

Le secrétaire général fait ensuite état de la demande adressée au Secrétariat général par Mme Renée Béland de rendre accessible le *Guide de procédure des assemblées délibérantes* sous forme électronique. Il s'avère que les droits d'édition et de reproduction n'appartiennent pas au Secrétariat, mais bien aux Presses de l'Université de Montréal, qui ont conclu une entente avec un réseau de distribution de périodiques quant à la diffusion électronique, notamment dans le réseau des bibliothèques. Une version PDF est ainsi déjà accessible dans les bibliothèques de l'Université. Des discussions sont en cours avec des librairies électroniques afin de mettre en vente une version accessible en ligne. Cela devrait se faire dans les prochains mois.

Enfin, le secrétaire général présente une lettre de M. Louis Dumont concernant l'accès aux résolutions du Conseil et du Comité exécutif. M. Dumont y déplore que, malgré des engagements antérieurs du Secrétariat général qu'il évoque, les résolutions de ces deux instances, postérieures à avril 2010, ne figurent pas sur le site de l'Université. Le secrétaire général convient que le délai de neuf mois souligné par M. Dumont est long; il a entrepris des discussions avec la chancellerie sur les moyens de les raccourcir, qui devront se poursuivre au cours des prochaines semaines avec les instances concernées et le Comité de gouvernance. À la suite de ces consultations, il anticipe pouvoir répondre plus précisément lors d'une prochaine séance de l'Assemblée.

M. Dumont fait valoir que la réponse du secrétaire général ne reflète pas le fait que ce sujet a déjà fait l'objet de discussions à l'Assemblée et qu'une entente était intervenue avec la secrétaire générale de l'époque, voulant que les résolutions adoptées devaient être mises en ligne aussitôt. Selon lui, cela permet de supposer que le Conseil avait alors vraisemblablement statué sur cette question, puisqu'une entente avait été prise. Il ajoute que sa lettre faisait aussi état de la question des liens entre les membres du Conseil et les membres de l'Assemblée, beaucoup plus problématique selon lui, étant donné que l'échange d'information entre ces instances est éminemment souhaitable. Référant à une volonté de l'Assemblée, exprimée en 2008, que ses représentants qui siègent au Conseil fassent état des grands dossiers qui y sont traités et expliquent les résolutions adoptées, M. Dumont souligne la nécessité de trouver une manière de sensibiliser les membres du Conseil à ce sujet, d'où sa demande que sa correspondance soit soumise aux membres du Conseil. Ayant poursuivi sa réflexion à ce propos, M. Dumont suggère que le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal se penche sur ces questions et travaille sur les modalités à envisager, de concert avec le Conseil, afin d'actualiser la diffusion des résolutions du Conseil et de favoriser l'implication des représentants de l'Assemblée au sein du Conseil dans la transmission d'informations.

Le secrétaire général dit, quant au premier point, avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance à laquelle M. Dumont a référé; il y est en effet noté que la diffusion des résolutions sera faite dans des délais plus rapides et raisonnables. Il a également discuté avec la secrétaire générale qui l'a précédée, qui n'a pas souvenir qu'il y ait eu une entente aussi précise que ce qu'évoquait M. Dumont. C'est pourquoi le secrétaire général entend en référer aux instances concernées et en a saisi la chancellerie.

Quant au second volet, le lien entre l'Assemblée et le Conseil, il observe que c'est une préoccupation qui est partagée par les membres du Comité de gouvernance et les membres du Conseil. Il n'entend pas parler au nom des membres de l'Assemblée qui sont membres du Conseil, mais leur rôle n'est pas de jouer les porte-parole du Conseil à l'Assemblée ou vice versa. Ils représentent mais ne sont pas là comme porte-parole de l'instance dont ils sont issus; il déclare que c'est une problématique à étudier. Il conclut, bien qu'il souligne qu'il appartienne à l'Assemblée d'en juger, en demandant si le Comité concernant une politique d'information à l'Université de Montréal est vraiment un forum approprié pour analyser l'ensemble de ces questions, compte tenu de son mandat par ailleurs fort lourd.

M. Portugais intervient pour préciser que la Charte prévoit, à son article 25, que les fonctions du recteur incluent « d'assurer l'exécution des décisions des corps universitaires et d'assurer la liaison entre les divers organismes ou services de l'Université »; le recteur devrait faire rapport des activités du Conseil à l'Assemblée, puisqu'il est membre du Conseil et préside l'Assemblée universitaire.

Le recteur déclare être d'accord avec cette idée, mais se dit inquiet quant au temps dont il dispose pour faire rapport, qui devrait sans doute être augmenté, puisqu'il est pertinent que l'Assemblée

soit informée. Il observe cependant que les sujets traités aux deux instances sont largement « gigognes » et qu'il y a peu de points discutés dans une instance qui ne soient pas répercutés dans l'autre.

En référence aux propos du secrétaire général sur la question des pouvoirs du Comité de l'ordre du jour d'annuler une séance, M. Maxime B. Rhéaume demande s'il y a un enjeu réel à cette question ou s'il ne s'agit que d'un débat purement théorique. Le secrétaire général confirme qu'il y a un enjeu, car sinon l'Assemblée devrait être convoquée pour annuler sa séance prévue, ce qui contraindrait les membres à se déplacer inutilement.

M. Pierre Trudel demande pourquoi il est si long de procéder à la mise en ligne des résolutions du Conseil. Le secrétaire général se dit d'accord qu'il est souhaitable que l'information circule entre les instances universitaires; diverses considérations, qui peuvent entraîner des délais, doivent cependant être prises en compte avant de décider de diffuser des résolutions. Certaines de ces raisons sont d'ordre technique. Ce sont, notamment, les délais d'adoption des procès-verbaux et la disponibilité des ressources pour assurer la diffusion. D'autres tiennent à la nature des points traités et, le cas échéant, à leur caractère confidentiel en vertu de la loi. C'est notamment le cas des questions pertinentes à un litige ou lorsqu'un mandat est confié pour procéder à une transaction, jusqu'à ce que le mandat soit complété. Un certain nombre de résolutions ne pourraient être diffusées, pour ce motif, tant et aussi longtemps que leur diffusion pourrait avoir une influence sur une affaire en cours ou entraîner un préjudice. Le secrétaire général convient que ce n'est pas la majorité des résolutions adoptées qui tombent dans cette catégorie.

M. Trudel, qui dit comprendre qu'il y a des exceptions, demande si d'autres raisons justifient de longs délais quant aux résolutions qui ne posent pas ce genre de problème. Le secrétaire général répond qu'à sa connaissance, il n'y en a pas d'autres.

Considérant que les membres de l'Assemblée doivent, minimalement, être informés de ce que le Conseil décide afin d'exercer les prérogatives de l'Assemblée en vertu de la Charte et des Statuts, M. Jean Portugais suggère que la diffusion sur le site intrawiki de l'Assemblée, dont l'accès est réservé aux membres, répondrait au souci de confidentialité qui a été exprimé.

Le secrétaire général émet la réserve qu'une telle diffusion, compte tenu du nombre important de membres de l'Assemblée, équivaut presque à une diffusion publique. Le recteur constate de plus que l'assemblée est un forum ouvert à tous et qu'il est arrivé dans le passé que des informations divulguées en séance se soient retrouvées dans les journaux. Ce sont là, conclut-il, des précédents qui doivent imposer une certaine prudence.

Constatant l'absence d'autres interventions, le président invite l'Assemblée à passer au point suivant.

AU-526-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-526-5
AU-526-5.1	<u>Rapport du recteur</u>	AU-526-5.1

Avant d'aborder les faits saillants survenus depuis la dernière séance de l'Assemblée le 15 novembre dernier, le recteur évoque la « Rencontre sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec » tenue à Québec le 6 décembre, à laquelle plusieurs représentants de l'Université ont assisté à l'invitation du MELS. Cette rencontre, qui a contraint le Comité de l'ordre du jour à l'annulation de la séance de l'Assemblée qui était prévue le même jour, a procuré aux positions exprimées par le recteur un écho médiatique important, notamment aux émissions de Michel Desautels, Christiane Charrette et Pierre Maisonneuve de même qu'à celle des *Années lumières*, sur les ondes de la première chaîne de Radio-Canada.

Le 26 novembre dernier, le recteur rapporte avoir rencontré la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, et la ministre déléguée aux Services sociaux, Mme Dominique Vien, en marge de la conférence de presse dévoilant des résultats de recherche du CRI-VIFF en matière de soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

Les rencontres déjà entreprises avec les directeurs généraux et les directeurs des études de collèges se sont poursuivies, avec ceux de Shawinigan, Victoriaville et de la Montérégie. Un bilan de ces rencontres, qui ont été très appréciées des participants, est en voie de réalisation avec l'équipe de la vice-rectrice aux affaires académiques. Les directions des collèges nous interpellent et posent plusieurs questions qui devront être discutées ici, dont celle de la dispersion territoriale de l'enseignement universitaire déjà abordée aujourd'hui par M. Dumont.

Le recteur fait ensuite état d'une rencontre privée avec M. Michael Ignatieff en novembre dernier, lors de laquelle, étant un universitaire lui-même, M. Ignatieff s'est montré sensible à notre réalité. Le recteur dit lui avoir communiqué notre vision et avoir tenté de l'inciter à intervenir, en insistant sur les frais indirects de recherche.

Soulignant qu'il s'agit d'une nouveauté, le recteur rapporte avoir entrepris, avec le consul général d'Allemagne Dr. Witschel, le 2 décembre, l'ambassadeur du Chili, M. Roberto Ibarra, le 13 décembre et la consule générale de France, Mme Hélène Le Gal, le 17 décembre, une série de rencontres avec les consuls et les ambassadeurs des pays avec lesquels l'Université a des ententes. Il se dit heureux que ces rencontres, auxquelles des collègues, notamment MM. Joseph Hubert, Serge Brochu et Laurence McFalls, ont également participé, aient permis de constater que ces gens sont intéressés à développer les relations avec les universités.

Évoquant d'autres rencontres intervenues en janvier, le recteur souligne qu'il a ainsi pu échanger à bâtons rompus avec Mme Michèle Courchesne, présidente du Conseil du Trésor, et avec Dr. Charles Bernard, président du Collège des médecins. Les ententes France-Québec sur la réciprocité de reconnaissance ont été plus particulièrement discutées lors de cette rencontre. Il annonce, à ce sujet, son intention de réunir les doyens et les ordres professionnels concernés, car il semble que la France ait décidé d'imposer des examens qui seront administrés par l'Université de Strasbourg à tous les étudiants qui ne sont pas issus de la communauté européenne. Si nous envoyons des étudiants là-bas, ils pourraient être soumis à ces examens; le recteur estime donc que des ententes doivent être établies à ce propos. Il souligne enfin sa présence à la rencontre des Grands Partenaires de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain le 2 janvier dernier, où l'invité était le ministre Clément Gignac, de même que sa participation au lancement du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'AUF.

Au cours des prochains mois, le recteur et son équipe instaureront des rencontres avec les équipes de direction d'autres universités, en débutant avec les universités McGill et d'Ottawa en février et mars prochains. Dans les deux cas, il rapporte qu'il a assuré ses vis-à-vis de sa conviction qu'une meilleure collaboration serait profitable à tous, malgré la compétition farouche que l'Université entend leur livrer. En préparation de ces rencontres, il a demandé aux doyens de faire l'inventaire des collaborations de leurs professeurs et chercheurs avec d'autres universités et se dit impressionné de l'ampleur et de la diversité de ces activités, dont il souhaitera reparler avec l'Assemblée.

Au chapitre des représentations, il rappelle l'allocution devant la Chambre de commerce qu'il a prononcée le 30 novembre dernier devant une salle comble de 900 personnes. Il souligne notamment la présence de M. Marc-André Ross à la table d'honneur. L'allocution a fait l'objet d'une synthèse dans *La Presse* peu après et a reçu écho dans le *Bulletin des Amis de la montagne* – décembre 2010 : « Les amis de la montagne saluent le leadership de l'Université de Montréal dans sa décision de préserver l'intégrité environnementale du mont Royal en confirmant son projet d'expansion sur le terrain de l'ancienne gare de triage à Outremont. »

Il évoque ensuite la Soirée Excellence La Presse/Radio-Canada, diffusée le 16 janvier dernier, à laquelle il a pris part comme membre du jury. Il souligne que l'un des lauréats dans le domaine scientifique, M. Olivier Daigle, est l'un de nos diplômés, titulaire d'un doctorat en physique. Il a été nommé Personnalité de l'année dans la catégorie Sciences humaines, sciences pures et technologie, pour la conception de la caméra astronomique la plus sensible au monde, dont la NASA s'est portée acquéreur. Le printemps dernier, Québec Science lui avait décerné le Prix du public Découverte de l'année 2009.

Soulignant une activité à venir, il annonce qu'il sera conférencier le 1<sup>er</sup> février prochain au Cercle universitaire devant une brochette de gens d'affaires.



Au plan des opérations, le recteur se dit fier d'annoncer qu'une entente est intervenue entre l'UdeM et le Syndicat des employés – 1244 sur le renouvellement de la convention et sur la démarche d'équité salariale. La nouvelle convention, d'une durée de quatre ans, sera en vigueur jusqu'au 31 mai 2014. Le projet de convention collective a été présenté au conseil syndical et a été soumis aux syndiqués lors d'une assemblée générale le 9 décembre où il a été accepté. Le Syndicat et l'Université avaient jusqu'au 31 décembre 2010 pour finaliser le règlement du dossier de l'équité salariale, qui sera rétroactif à 2001. Ce règlement clôt le chapitre de la démarche d'équité salariale. Le recteur se dit heureux que ce dossier qui a cours depuis le milieu des années 90 soit maintenant réglé, à la satisfaction des personnes concernées.

Il fait ensuite état de certaines nominations. M. Raymond Lalande, qui est aussi doyen intérimaire de la FEP, a été nommé doyen intérimaire à la Faculté de médecine. Le recteur le remercie des services qu'il rend à l'institution. M. Yvon Pinel a été nommé directeur du Bureau de recherche institutionnelle et Mme Lucie Dupuis sera la nouvelle directrice de la prévention et de la sécurité. Le recteur souligne que cette dernière nomination incarne une valeur qui lui est chère : celle de favoriser la progression de carrière, puisque Mme Dupuis est chargée de cours depuis 1997 à l'École de criminologie où elle enseigne la gestion appliquée à la police et à la sécurité et supervise les stages du baccalauréat en sécurité et études policières.

Les visites des facultés entreprises à l'automne se poursuivent; la Faculté de musique a été visitée récemment et la rencontre a donné lieu à un échange très stimulant.

Le recteur attire l'attention de l'Assemblée sur le **125<sup>e</sup> anniversaire de l'enseignement de la médecine vétérinaire**, qui a commencé aujourd'hui avec un événement au Centre des sciences, en présence de la consule générale de France. Cette année est également l'année internationale de la médecine vétérinaire au cours de laquelle est célébré le 250<sup>e</sup> anniversaire de la médecine vétérinaire.

Le président des délibérations attire l'attention de l'Assemblée sur le peu de temps qui demeure disponible à cette période d'information. Une proposition de prolongation de la période allouée au traitement du point 5 est adoptée à l'unanimité.

Sur le plan des relations institutionnelles, il est heureux d'informer l'Assemblée d'une lettre en provenance du MELS, reçue le 15 décembre dernier, confirmant l'attribution de la totalité de la subvention conditionnelle pour l'année budgétaire 2009-2010 (46 357 200 \$), en conséquence de la confirmation que notre déficit budgétaire 2009-2010 sera inférieur à celui initialement prévu en février 2010.

Il revient brièvement sur la Rencontre sur l'avenir des universités et leur contribution au développement du Québec tenue à Québec le 6 décembre, qui réunissait notamment des représentants des universités, des fédérations d'étudiants et de professeurs, des gens du domaine économique et des organisations syndicales. Après les ateliers du matin, certains participants, notamment les fédérations étudiantes, de professeurs et des organisations syndicales, ont quitté la rencontre en début d'après-midi. Les discussions se sont néanmoins poursuivies. Il se dit étonné d'avoir entendu que certaines organisations syndicales (notamment la CSN et la CSQ) remettaient en question le sous-financement des universités. À ce jour, il n'y pas encore eu de suites à cet événement et la balle est dans le camp du gouvernement qui devra décider ce qu'il fera suite aux représentations qui y ont été exprimées.

Lors d'un séjour en France en novembre dernier, le recteur a fait, dans le cadre des Entretiens Jacques-Cartier à Lyon, des présentations sur la gouvernance des universités et le développement urbain, en prenant pour exemple le site Outremont (Campus et technopoles : l'innovation dans l'espace urbain). Il souligne également la visite qu'il a effectuée à la Maison des étudiants canadiens à Paris, organisation qu'il estime inspirante pour notre développement.

En décembre dernier, le recteur a eu une rencontre avec M. Paul Davidson, président-directeur général de l'AUCC. Cette rencontre a été suivie d'une participation au groupe de travail sur l'élaboration d'un nouveau message pour l'AUCC ces derniers jours. Soulignant qu'il était le seul recteur du Québec, avec le recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi, il a constaté des différences culturelles dans l'approche, notamment à l'égard de l'ampleur de la compétence du gouvernement fédéral sur l'enseignement supérieur et la recherche.

Il observe enfin que le 100<sup>e</sup> anniversaire de l'AUCC débutera à Montréal en octobre prochain et qu'il s'agira d'une occasion de nous impliquer.

Le recteur souligne enfin la nomination de M. Danny Maciocia comme entraîneur-chef de l'équipe de football des Carabins de l'Université de Montréal. Montréalais, M. Maciocia est une figure bien connue du milieu du football, tant professionnel, que civil et scolaire. En tant que coordonnateur offensif, il a contribué à la conquête du premier Bol d'or de l'histoire du collège André-Grasset. Il est à ce jour le seul entraîneur québécois à avoir occupé un poste d'entraîneur-chef dans la Ligue canadienne de football (LCF) et à y avoir remporté la Coupe Grey dans cette fonction, soit en 2005 avec les Eskimos d'Edmonton.

AU-526-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-526-5.2

M. Portugais se fait le porte-parole d'un collègue qui lui a demandé de relayer l'information. Il semble que le Journal de Montréal soit actuellement distribué gratuitement à l'intérieur du CEPSUM. Outre le fait que cette entreprise n'ait pas le comportement d'un bon citoyen corporatif, après deux années de lock-out, cela soulève la question d'une entreprise commerciale qui utilise les installations de l'université afin de distribuer sa marchandise, même gratuitement, pour faire sa promotion. M. Portugais estime qu'on ne devrait pas permettre cela, ni pour le Journal de Montréal, ni pour d'autres.

Le recteur déclare qu'il lui semble que la question a déjà été discutée à l'Assemblée et invite Mme Louise Béliveau à compléter son souvenir. Cette dernière croit que la distribution récente découlerait d'un contrat antérieur et s'engage à vérifier.

M. Maxime B. Rhéaume souligne qu'aux fins du procès-verbal, la qualification de « mauvais citoyen corporatif » figurant dans les propos de M. Portugais ne devrait peut-être apparaître. M. Portugais déclare assumer ses propos et demande qu'ils soient consignés. Mme Frédérique Gardye rappelle que l'intervention antérieure à ce sujet à l'Assemblée émanait de M. Francis Lagacé, chargé de cours et que les membres du SCCUM étaient et demeurent très préoccupés de cette question. Elle appuie les propos de M. Portugais

Mme Renée Béland informe l'Assemblée que le Conseil syndical du SGPUM a adopté deux résolutions quant à la Grande campagne, la première qui vise à ce qu'il y ait affectation séparée des sommes recueillies par catégorie de priorités (enseignement et recherche, infrastructures, etc.) et la seconde qui recommande à ses membres d'affecter spécialement leurs dons à l'enseignement et la recherche.

Aucun autre membre n'ayant d'information à communiquer à l'Assemblée, le président des délibérations invite les membres de l'Assemblée à participer à la période de questions qui suit.

AU-526-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-526-6

Évoquant l'entente de réciprocité avec la France quant au paiement des frais de scolarité, Mme Sophie Cuvelliez déplore qu'il n'y ait pas de telle entente avec la Belgique et que ses ressortissants qui viennent étudier ici, notamment en médecine vétérinaire, doivent payer les frais de scolarité facturés aux étrangers. Elle demande au recteur quelle est la vision de l'UdeM à ce sujet. Ce dernier répond qu'il s'agit d'une question politique, de la compétence du gouvernement du Québec, qui malheureusement nous échappe.

M. Milton Campos signale à l'Assemblée les inquiétudes de certains collègues à l'égard de la privatisation de LexUM, entreprise ayant débuté au sein d'un centre de recherches à l'UdeM. Compte tenu des règles en matière de conflits d'intérêts, il demande pourquoi a-t-on décidé de la privatisation complète de cette activité qui générerait des revenus annuels de plus de 2 M\$ alors que, traditionnellement, les universités conservent des intérêts dans ce genre de société. Il entend aussi demander au président de l'Assemblée que ce sujet soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Tout en observant que cette question a déjà été posée à l'Assemblée et qu'il y a déjà répondu lors de la 520<sup>e</sup> séance, M. Gilles Trudeau rappelle qu'une partie du laboratoire de LexUM a été vendue à une société privée constituée par des membres du laboratoire qui y avaient développé des processus qui sont

devenus de plus en plus des processus commerciaux, alors que le laboratoire ne comportait plus d'activités de recherche. Cette démarche a été complétée par LexUM, en collaboration avec la Faculté de droit et le vice-rectorat—Recherche. L'entente visait le transfert à LexUM Inc. des actifs de nature commerciale. La portion concernant la chaire de recherche reste rattachée à la Faculté de droit. L'entente a été dûment approuvée par les parties concernées et vérifiée par des firmes externes.

À la question complémentaire de M. Campos, qui demande si la nouvelle société est facturée pour l'utilisation qu'elle fait des ressources de l'Université, M. Trudeau exprime son étonnement devant les allégations qu'il entend. Ainsi qu'il déclare l'avoir déjà expliqué, l'entente prévoyait une période de transition graduelle, de la phase laboratoire à la phase commerciale, assortie des mécanismes appropriés pour baliser l'utilisation des ressources de l'Université, moyennant contrepartie. Il ajoute avoir appris très récemment que le site LexUM serait encore hébergé à l'Université. Il évoque qu'il s'agit peut-être de la portion Chaire de recherche qui serait mal identifiée. Il assure que les vérifications requises sont entreprises et que les correctifs appropriés seront apportés.

Le président des délibérations rappelle à M. Campos que s'il souhaite donner suite à sa demande d'inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance, il devra transmettre un état de question contenant une proposition dûment appuyée.

Dans la foulée de l'allocution du recteur à la Chambre de commerce de même que de plusieurs interventions de professeurs sur la thématique du financement des universités dans les journaux au cours des derniers mois, M. Jean Portugais demande s'il serait opportun de saisir l'Assemblée d'une période de réflexion au cours de l'année 2011 sur cette question du déficit de financement des universités. Il pourrait s'agir d'une réflexion collective qui viserait, notamment, à permettre à l'Assemblée d'identifier ses partenaires, pour ne pas faire cavalier seul, et à continuer le travail de revendication en vue de l'amélioration des crédits pour une université de recherche comme la nôtre. Le recteur, qui a déjà pris certaines initiatives à ce sujet, serait-il d'accord pour saisir cette assemblée d'une période d'échange sur ce thème au cours de la prochaine année, compte tenu du rôle de celle-ci quant à la détermination des grandes orientations de l'Université?

Le recteur répond qu'il n'y voit pas d'obstacles, puisque l'Assemblée se réunit justement pour échanger, tout en soulignant que les membres doivent être conscients qu'il y a, sur ce sujet, des opinions cristallisées dans la salle. Il ajoute qu'il voit mal comment on peut avoir davantage de ressources sans une augmentation, même modeste, des frais de scolarité; il ne lui serait pas possible de défendre, en conscience, une position en faveur du maintien du gel, car ce serait sans issue.

M. Julien Nepveu-Villeneuve adresse à M. Éric Filteau les questions posées par plusieurs étudiants à la suite des problèmes survenus avec le portail en début de session. Que s'est-il passé et quelles mesures seront prises, surtout lors de l'introduction du nouveau progiciel, pour que cela ne se répète pas?

M. Filteau explique que la croissance de la demande observée en début de session a conduit, à quelques reprises, au dépassement de la capacité logicielle affectée à la gestion des interactions, même si la capacité « machines » était suffisante. Le système a connu, et de loin, sa plus haute pointe de tentatives de connexion. Cette vétusté logicielle est justement la raison pour laquelle le PGI a été développé. Jusqu'à l'implantation de sa portion académique au printemps 2012, il n'y a que peu de possibilités d'amélioration, même si la situation est surveillée.

Soulignant le départ récent de Mme Roquet de la DGTIC, M. Nepveu-Villeneuve s'enquiert de son remplacement.

M. Filteau assure que le processus de dotation a été entrepris, le poste ayant été affiché la semaine dernière. Il assure l'intérim, appuyé par l'équipe solide qui est en place. Le recteur ajoute qu'avec le départ de Mme Roquet, tous les vice-recteurs adjoints sont maintenant issus du secteur académique, souhait qu'il avait déjà exprimé à l'Assemblée.

En référence à la présentation de M. Taddeo lors de la dernière séance, M. Louis Dumont demande pourquoi il semble y avoir une grande frilosité à utiliser les ressources de la communauté pour identifier les priorités de la grande campagne et participer à l'élaboration de ses thématiques. Des gens sont consultés à l'extérieur, des orientations se dessinent, des choix vont être faits sans qu'on semble

utiliser les membres de la communauté pour enraciner la démarche et en devenir les porteurs. Bien qu'il comprenne qu'on veuille utiliser des diplômés comme un moteur pour inverser la proportion attribuable aux individus dans l'apport financier à cette campagne, il exprime l'avis qu'il faut néanmoins travailler d'abord en amont des diplômés, au sein de la communauté. Pourquoi ne pas utiliser les ressources de l'Assemblée et faire un appel de compétences pour solliciter ceux qui seraient intéressés à participer et à contribuer? Citant l'exemple de l'initiative prise en 1998 par le recteur Lacroix, qui a eu l'idée de lancer, au sein de la communauté, un comité de relance de l'Université dont furent issus de formidables projets qui ont rassemblé l'Université et l'ont relancée, il demande pourquoi la direction ne fait pas, sans attendre, cette analyse-là.

M. Taddeo exprime aussi sa conviction que sans l'appui et le soutien de la communauté nous aurons de la difficulté à convaincre les gens de l'extérieur. Distinguant deux grands éléments évoqués par M. Dumont, il rappelle que l'identification de l'argumentaire de campagne et des grands thèmes a été confiée à la vice-rectrice aux affaires académiques, en consultation avec les doyens. C'est également Mme David qui représente l'Université au sein du comité des trois établissements.

Quant à la consultation auprès des grands donateurs actuels et passés, elle vise tout simplement à les inviter à nous faire connaître leur avis sur l'opportunité de même que sur les créneaux préalablement identifiés par nous et non à leur demander de nous dire quoi faire. La volonté d'engager l'ensemble des composantes de la communauté, enseignants, membre des personnels, étudiants, diplômés et retraités, est extrêmement présente; nous sommes conscients que sans cet appui nous n'irons pas bien loin, car cela sera perçu à l'extérieur. Cette importante question fait également partie des échanges avec nos partenaires de HEC et de l'École polytechnique. Le vice-recteur Taddeo conclut que la mise en commun de nos forces est un exercice parfois laborieux, mais qui en vaut largement la peine dans un tel contexte de mobilisation et d'engagement à long terme.

M. Dumont suggère la mise sur pied d'un groupe de travail qui pourrait travailler en collaboration avec la direction sur le sujet de la grande campagne. Le président des délibérations rappelle à M. Dumont qu'il ne saurait être question de formuler une proposition dans le cadre de la période de questions.

M. Dumont demande alors à M. Taddeo s'il serait d'accord avec l'idée d'un tel groupe, ce que ce dernier confirme.

Rappelant les propos du recteur à l'égard du nombre important de collaborations avec d'autres universités canadiennes dont il a constaté l'existence, M. Philippe Gauthier déplore la fin des ententes CANEX qui visaient justement à faciliter ce genre d'échanges. Il demande au recteur s'il ne serait pas opportun de les réactualiser.

Le recteur cède la parole à M. Blondin, qui précise que ces ententes étant échues, il faut maintenant viser davantage l'établissement d'ententes bilatérales, ce qui a déjà été fait avec certaines universités canadiennes.

Mme Delphine Bouilly demande à la vice-rectrice aux affaires académiques à quel moment le rapport au Groupe de travail sur l'évaluation de l'enseignement sera-t-il attendu.

À l'invitation de Mme David, M. Blondin répond que les travaux avancent, alors que le groupe a organisé de nombreuses rencontres, et que le rapport pourrait être soumis à l'Assemblée en 2011, même s'il est peut-être prématuré, à ce stade, de s'avancer précisément compte tenu de l'importance des questions soulevées.

M. Trudel soulève des difficultés vécues par les chercheurs au sujet de conditions exigées par la Direction des finances pour maintenir les soldes de fonds qui sont entièrement libérés. Il demande en vertu de quelles règles des dates de fin doivent être arrêtées, alors que, dans plusieurs cas, ce sont des fonds qui n'ont pas de telle date de fin puisqu'il s'agit d'argent entièrement libéré, et si les nouveaux systèmes vont cesser d'exiger des chercheurs de telles informations qui ne présentent pas d'utilité.

M. Filteau entend s'informer à ce sujet et s'assurer que les suivis requis seront faits.

M. Trudel demande alors au vice-recteur s'il peut confirmer qu'aucune règle n'existe qui oblige un chercheur à donner une date de fin dans de tels cas. M. Filteau l'assure qu'il procédera aux vérifications qui s'imposent afin de clarifier la question.

Comme cela risque de susciter un écho dans les médias, ainsi que ce fut le cas pour l'Université Laval, M. Simonet demande au vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, quelle est l'ampleur du déficit théorique appréhendé à la suite de l'introduction des PCGR, sachant qu'il est théorique et non opérationnel.

M. Filteau précise que les états financiers, qui intègrent les PCGR, ont maintenant été déposés au Conseil. Ils intègrent maintenant une somme de 190 M\$, à titre de valeur des avantages futurs dus aux employés, portant le déficit accumulé à 334 M\$, comparé à 319 M\$ l'an dernier, selon la base recalculée. L'important, c'est que la dette à financer est de 144 M\$. Il ajoute que le détail en sera présenté à l'Assemblée à sa séance de février, avec un document, qui n'est pas encore complété, pour expliquer l'ensemble de ces mécanismes.

Le président observe que le temps alloué à la période de questions est maintenant écoulé. Une proposition de prolongation d'une durée de 15 minutes, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité.

Mme Maude Larente pose deux questions, à la vice-rectrice aux affaires académiques et au recteur, au sujet de deux postes de conseillers dont la vacance est susceptible d'affecter l'évaluation des programmes et la participation de l'Université à un atelier de l'AUCC, à Halifax, sur l'enseignement au 1<sup>er</sup> cycle dans les universités canadiennes.

À la première question, Mme David indique qu'il s'agit là d'une question de ressources humaines dont les considérations doivent être examinées soigneusement, mais précise qu'un de ces postes est déjà affiché. Quant à la participation de l'Université au colloque de l'AUCC, elle déplore que, faute de temps et de ressources, et dans le contexte imposé par la loi 100, nous soyons limités et parfois empêchés de participer à toutes les activités intéressantes qui sont organisées sur l'enseignement.

En réponse à la question de M. Marc-André Ross sur sa rencontre avec la présidente du Conseil du trésor, Mme Courchesne, le recteur rapporte qu'elle a fourni l'occasion d'un échange à bâtons rompus, sur divers sujets présentant de grands enjeux financiers qui sont d'intérêt pour le Conseil du trésor, notamment le site Outremont, le Campus Laval et le financement du CHUV.

M. Ross demande si la question des frais de scolarité a été discutée. Le recteur précise qu'il ne s'agit pas là d'un des dossiers dont Mme Courchesne est chargée, mais qu'elle partage cependant la vision qu'il a déjà exprimée c'est-à-dire qu'une augmentation est incontournable, mais qu'elle doit être raisonnable et graduelle.

En second tour de parole, M. Portugais demande si un processus a été entrepris à la suite du départ de M. Louis Martel, directeur de la DRH en fonction depuis moins d'une année.

Mme Boisvert précise qu'elle assume l'intérim, accompagnée par M. Jacques Pelletier, directeur retraité de la DRH. De concert avec la direction, elle entend poursuivre certains processus d'évaluation qui avaient été entrepris par M. Martel dans les premiers mois de son mandat. Afin d'éviter des recommencements inutiles, ce processus sera terminé avant le recrutement d'un nouveau directeur général. La dotation de certains postes, qui était en suspens pendant la démarche lancée par M. Martel, sera entreprise dans les cas où il apparaît que l'institution a suffisamment attendu.

Le président des délibérations, constatant qu'il n'y a plus d'autres questions, invite l'Assemblée à se pencher sur le point suivant.

AU-526-7	<u>COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CNAU</u>	AU-526-7
AU-526-7.1	<p>Recommandation de nomination au Comité <i>ad hoc</i> de consultation sur la situation financière de l'Université de Montréal</p> <hr/> <p>A-21/526<sup>e</sup>/811</p> <p>Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,</p> <p>l'Assemblée universitaire nomme Mme Nicole Lavergne, chargée de cours à la Faculté de l'éducation permanente, à titre de membre représentant les chargés de cours au sein du Comité <i>ad hoc</i> de consultation sur la situation financière de l'Université.</p>	AU-526-7.1
AU-526-7.2	<p>Recommandation sur la représentation des professeurs et des chargés de cours à la Commission des études — COMET</p> <hr/> <p>A-21/526<sup>e</sup>/812</p> <p>Mme Boisvert invite M. Louis Dumont, membre du Comité de nomination, à présenter cette question.</p> <p>M. Dumont rappelle que l'Assemblée avait déjà discuté de cette question il y a deux ans et l'avait soumise à son Comité de nomination. Le Comité a examiné les diverses possibilités et a retenu la solution la plus simple à mettre en œuvre, sans requérir de modifications à la Charte ou aux Statuts, à savoir que l'Assemblée recommande au Conseil d'exercer son pouvoir de nommer des membres supplémentaires, quatre professeurs et un chargé de cours, au sein de la COMET. M. Dumont précise que l'Assemblée avait souhaité que ces personnes soient des professeurs réguliers, non-membres de l'administration. Il ajoute que la mise en œuvre de cette proposition pourrait être confiée au CNAU, en lui donnant mandat de procéder à un appel de candidature au sein de la communauté.</p> <p>M. Mathieu Lepitre propose, puisque le Comité semble avoir peu discuté de l'ensemble des aspects, que la recommandation soit renvoyée au Comité, avec un mandat élargi de produire un rapport sur la représentation de l'ensemble de la communauté au sein des différentes instances. Cette proposition est appuyée.</p> <p>Le président des délibérations déclare que cette proposition de renvoi en comité a dorénavant préséance.</p> <p>M. Dumont demande s'il s'agit vraiment d'une proposition ayant préséance. Il lui semble plutôt s'agir d'une proposition d'une nature différente. Le président des délibérations réitère que lorsqu'une proposition vise le renvoi au Comité, avec un mandat élargi, elle doit être discutée d'abord.</p> <p>Mme Kempeneers s'interroge sur la possibilité de scinder la proposition, d'abord sur le renvoi au Comité, puis sur l'élargissement du mandat. Le recteur suggère plutôt que l'ensemble de la question soit considérée.</p> <p>La vice-rectrice et présidente du Comité de nomination, Mme Anne-Marie Boisvert, dit douter que cela s'insère véritablement dans le mandat du CNAU, qui est de formuler, à l'intention de l'Assemblée, des recommandations de nominations de certaines personnes à des postes au sein de comités. Elle fait par ailleurs remarquer qu'un comité, dont elle a déjà fait partie dans le passé, s'est justement penché sur la question de la représentation des professeurs au sein des instances, sans que des résultats tangibles en aient résulté. Elle affirme être d'accord pour se remettre la tâche, mais insiste sur la nécessité, pour l'Assemblée, d'être consciente que les mêmes questions sont sans cesse « rebrassées ».</p>	AU-526-7.2

M. Portugais fait observer que deux nouveaux syndicats existent depuis 2010 et qu'il doit y avoir une réflexion sur la représentation de ces nouveaux groupes. Cet examen, selon lui, mérite d'être fait.

Dans la même ligne, M. David Lewis ajoute que la situation a changé depuis quelques années et que le nombre des chargés de cours a beaucoup augmenté.

La vice-rectrice aux affaires académiques déclare qu'elle souhaitait intervenir au début en trouvant la proposition intéressante, mais les arguments invoqués lui ont semblé dignes de considération. Elle observe notamment que les auxiliaires d'enseignement ne sont pas représentés et qu'il y a aujourd'hui peu de programmes qui ne recourent pas à leurs services. Il lui semblerait pertinent que la question de la représentation de l'ensemble des groupes soit reconsidérée.

M. Monière demande d'inclure un échéancier à la proposition, considérant que la recommandation date déjà de deux ans. Il suggère que le comité fasse rapport d'ici un an. Le proposeur acquiesce et la proposition est reformulée à cet effet.

Le vote étant demandé, la proposition est adoptée à la majorité des voix.

Sur proposition dûment appuyée,

L'Assemblée décide que le sujet soit renvoyé au Comité et qu'il se saisisse de la question de la représentation de tous les membres de la communauté universitaire sur les différentes instances de l'Université de Montréal en vue d'en faire rapport à l'Assemblée dans un délai d'un an.

AU-526-8

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE—CBAU  
- Orientations budgétaires 2011-2012  
A-21/526<sup>e</sup>/810

AU-526-8

La présidente du CBAU, Mme Danielle Morin, est invitée à venir présenter le rapport du Comité sur les orientations budgétaires 2011-2012 qui figurent dans le document A-21/526<sup>e</sup>/810. Mme Morin précise tout d'abord que Comité s'est réuni le 10 janvier dernier afin de discuter et commenter le document qui avait été adopté par le Comité exécutif le 7 décembre et par le Conseil le 13 décembre dernier. Le contexte budgétaire découlant de ces orientations sera présenté en mars.

Le Comité a aussi convenu de se rencontrer au printemps prochain, pour entreprendre une réflexion sur les orientations budgétaires 2012-13, en amont du processus budgétaire, conformément au souhait exprimé par l'Assemblée.

Le document sera traité sous l'angle de chacune des cinq orientations retenues.

Quant à la première orientation, qui est de maintenir l'équilibre budgétaire, il convient d'observer que la hausse des clientèles a permis de devancer à cette année l'atteinte de l'objectif, qui était prévu pour 2011-2012, malgré qu'un déficit de 4 M\$ ait été anticipé lors de l'adoption du budget 2010-2011. En effet, alors qu'une augmentation de 138 EETC avait été prévue, elle s'est avérée plutôt de l'ordre de 1100 EETC. Mme Morin observe que la prévision des clientèles est un exercice difficile et que la plupart des universités du Québec ont constaté des hausses de fréquentation plus ou moins importantes par rapport à leurs clientèles prévues en 2010-2011. Elle précise cependant que la hausse des clientèles n'est pas une stratégie budgétaire en soi.

L'atteinte de cet objectif permettra à l'Université de se positionner plus favorablement dans ses discussions avec les instances gouvernementales, notamment le MELS, qui, malheureusement, ne valorise pas suffisamment le rôle et les besoins des universités de recherche, ce que nous sommes et souhaitons demeurer.

Sur le plan de l'opérationnalisation de cette orientation, il est prévu de ramener, par diverses mesures, le taux de croissance des dépenses à l'intérieur d'une fourchette compatible avec l'indexation de la subvention gouvernementale et des droits de scolarité; le Comité est d'accord pour ajouter « en incluant la variation des effectifs étudiants ».

Il convient de contenir la croissance des dépenses, qui excède de 1 à 1,5 % celle du financement. Le Comité est d'accord pour observer que la croissance des masses salariales ne peut dépasser celle du financement.

La deuxième orientation est d'amorcer le remboursement du déficit d'opérations accumulé avec l'objectif de cibler un remboursement d'environ la moitié du déficit du fonds de fonctionnement accumulé à ce jour, et ce, sur une période de 20 ans.

La ponction de 1,5 % sur les revenus non affectés à des dépenses non compressibles, qui représente une somme de 5,3 M\$, pourra être affectée, dès 2012-2013, au remboursement de la dette (capital et intérêts). Le Comité estime que, dans un contexte de revenus accrus, tout surplus devrait être affecté en priorité au remboursement du déficit accumulé, jusqu'à concurrence de 5,3 M\$. Mme Morin souligne que toute augmentation d'un point de pourcentage des taux d'intérêt aurait, pour l'Université, un impact de l'ordre de 1,5 M\$, d'où l'importance de la réduction du déficit accumulé.

La Direction de l'Université poursuivra les démarches auprès des autorités gouvernementales pour obtenir une aide pour le remboursement de l'autre moitié du déficit accumulé, moitié qui résulte largement du sous-financement de la recherche et présente en cela un caractère structurel. Il conviendra aussi de faire la démonstration des modalités de remboursement mises en œuvre par l'Université à l'égard de l'autre moitié.

La troisième orientation est d'assurer l'arrimage entre la planification et la budgétisation.

Elle vise à doter l'administration centrale, ainsi que celle des facultés, de règles budgétaires claires et prévisibles.

Dans un premier temps, la contribution des unités à la constitution d'une réserve centralisée doit être maintenue. Le financement de cette réserve, qui totalise environ 3,2 M\$, représente 1 % du budget des facultés. Ces sommes sont allouées pour supporter des initiatives d'enseignement et de recherche, par exemple, l'ENA (Environnement Numérique d'Apprentissage) et le financement de certains salaires de professeurs.

Dans un deuxième temps, on veut formaliser, dans le modèle d'allocation interne, le mécanisme de péréquation et établir les règles par lesquelles certaines facultés se verront octroyer une aide ponctuelle en raison d'une situation exceptionnelle qui les placerait en déficit. Mme Morin observe que la péréquation interfacultaire est nécessaire compte tenu de la différenciation des programmes et de la diversité académique. Une part de 1,5 % du budget des facultés est affectée à cette initiative.

Dans les faits, on constate que de 8 à 9 M\$ sont réservés au soutien de certaines facultés. Cette recommandation vise à instaurer une méthode qui s'appellerait grille UdeM et permettrait d'intégrer le mécanisme de péréquation dans la structure budgétaire des facultés de façon permanente.

Cela favoriserait une meilleure planification, à court et à moyen terme. Mme Morin remarque qu'on peut en déduire que le rapprochement des revenus absolus vs les revenus générés n'est plus la base de référence.

On vise également l'arrimage au niveau de la base budgétaire des unités, dans l'éventualité où le MELS confirmerait l'application récurrente des modifications aux déclarations de Clarder. À ce jour, cela n'a pas été accepté. Cela représenterait cependant 5,8 M\$. Le cas échéant, cette somme pourrait être, en partie, affectée par la réserve centrale.

Le financement dans l'année courante à 70 \$/crédit étudiant pour les nouvelles clientèles sera maintenu; cela permettra une aide en cours d'année aux unités qui vivent une hausse de leurs clientèles.



L'orientation n° 4 est le maintien des effectifs de soutien à un niveau approprié et la création de postes de professeurs. Mme Morin précise que la convention collective intervenue entre l'Université et le SGPUM prévoit déjà le comblement des postes de professeurs. Quant aux effectifs de soutien et de l'administration, l'atteinte des objectifs fixés par la Loi 100 imposera le non-remplacement de 16 postes, échelonné de 2010 à 2014. Elle observe par ailleurs que cette même loi impose une compression de certaines dépenses de nature administrative, qui sera de l'ordre de 325 000 \$ en 2010-2011.

La cinquième, et dernière, orientation vise la constitution d'un fonds qui assurera la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles. L'Université a identifié certaines priorités pour lesquelles elle souhaite affecter des ressources afin d'assurer le maintien d'initiatives déjà en place ou le soutien à des initiatives nouvelles, qui viseraient notamment à favoriser la persévérance et la diplomation des étudiants, à appuyer la recherche et les relations internationales dans la formation aux cycles supérieurs et le développement de l'interdisciplinarité de même qu'à soutenir le développement des outils technologiques aux fins de l'enseignement et de la recherche. Mme Morin termine sa présentation en observant que cette enveloppe n'est pas encore déterminée et que le nombre de projets n'est pas limité à ceux qui sont évoqués. Les modalités précises de la constitution de ce fonds seront précisées dans le cadre du montage du budget de l'exercice 2011-2012.

Mme Boisvert intervient pour préciser, dans le contexte de l'orientation n°4, que les postes qui ne seront pas remplacés, en vertu de la Loi 100, appartiennent à la catégorie du personnel d'encadrement. M. Portugais formule une nuance du même ordre, pour préciser que les postes de professeurs ne sont pas visés par cette mesure.

Mme Frédérique Gardye déclare qu'on peut être satisfait de la notion de retour à l'équilibre budgétaire. Elle déclare comprendre que les orientations énoncées, dans lesquelles se retrouvent diverses préoccupations d'ordre académique, revêtent un caractère stratégique. Dans ce contexte, alors qu'elle remarque une augmentation constante de la taille des groupes-cours, elle demande s'il ne conviendrait pas d'allouer des sommes pour que la qualité de l'enseignement soit préservée. Équilibre budgétaire, réduction du déficit accumulé, certes, mais pas au détriment de la qualité de l'enseignement, observe-t-elle. La comparaison avec d'autres universités quant aux ratios d'encadrement ne nous place pas en situation favorable. Elle termine en affirmant que la qualité de l'encadrement ne s'impose pas seulement aux cycles supérieurs, mais doit également être préservée au 1<sup>er</sup> cycle.

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures précise qu'il est question ici des orientations budgétaires pour 2011-2012 et non des orientations stratégiques de l'institution, qui sont actuellement en développement et seront soumises prochainement à l'Assemblée. L'orientation 5 est celle qui touche davantage aux préoccupations académiques. S'agissant de projets qui démarrent, ils bénéficieront cette année de sommes ponctuelles qui seront versées par le fonds central à cette fin. Pour l'avenir, il estime que cela apparaîtra sûrement de façon particulière dans les budgets ultérieurs.

Au même chapitre, Mme David fait observer qu'il ne faut pas oublier de considérer, dans le court terme, la bonification, à la hauteur d'un million de dollars, des budgets d'auxiliaires d'enseignement, puisqu'il s'agit là d'une portion importante de l'enseignement. En complément de réponse. M. Boismenu précise près de 70 % du temps de travail des auxiliaires est réalisé au sein de sa faculté. Il évoque avoir été alerté au fait que le nombre d'heures consacrées avait diminué de manière sensible. Cette année, sa faculté a repris, en guise d'étalon, le ratio auxiliaires/étudiants plein temps qui existait en 2006-2007. Cet étalon sera repris chaque année pour fixer le budget. Il s'agit là, insiste-t-il, d'un réinvestissement important qui permet d'assurer un encadrement adéquat. M. Boismenu ajoute que de plus en plus de départements réfléchissent sur l'utilisation, sur une base hybride, de nouvelles technologies dans l'enseignement, afin d'assurer un encadrement plus resserré dans le cadre de cours en ligne.

M. Jean-Guy Sylvestre pose une question d'éclaircissement, quant à l'affectation du reliquat de 20 % de la valeur du financement de la variation des effectifs étudiants qui n'est pas intégré à l'enveloppe budgétaire des unités.

M. Filteau précise que cela vise les nouvelles clientèles et les sommes dont doit disposer une faculté en cours d'année pour les accueillir. C'est ainsi que le seuil de 80 % a été arrêté. Le recteur précise qu'au début des années 2000, la variation de clientèle était financée à 50 %.

M. Jacques Rouillard demande à quel moment la prévision d'augmentation de clientèle de 138 EETC a été faite.

M. Filteau répond que cette prévision figurait dans le budget de l'an passé. Compte tenu de l'augmentation observée l'année précédente, la prévision était volontairement conservatrice. À l'instar de Mme Morin, il observe qu'il est difficile de prévoir les clientèles, de même que leur pérennité. La pérennité de ces nouvelles clientèles nous inquiète d'ailleurs encore, dit-il. Il faudra continuer à travailler fort pour les conserver.

À l'observation de M. Rouillard, selon lequel le MELS publie déjà des prévisions par université, M. Filteau répond que même ces pronostics ont été largement dépassés, en raison de divers phénomènes encore difficiles à analyser.

Dans le contexte de la proposition adoptée à l'automne, concernant la responsabilité de l'Assemblée dans la détermination des grandes orientations budgétaires de l'Université, M. Michel Seymour demande si sa compréhension que le Comité du budget de l'Assemblée entend se pencher au printemps sur des éléments plus généraux en matière budgétaire en vue de soumettre sa réflexion à l'Assemblée afin qu'un document émanant de celle-ci puisse alimenter, à l'automne, la réflexion du Comité du budget de l'Université est exacte. Mme Morin confirme que tel est bien le projet du comité qu'elle préside.

En réponse à la question de M. David Lewis sur l'encadrement et le fonctionnement de la péréquation, M. Filteau explique que la péréquation est un mécanisme de redistribution entre facultés qui existe depuis longtemps. Cependant, le remaniement de la grille de financement du MELS, il y a quelques années, a suscité un déséquilibre dans certaines facultés. Il a alors fallu réajuster la péréquation. Cela a généré une réflexion sur la nature, ponctuelle ou structurelle, de ce mécanisme. Dans la mesure où l'aide s'avérait de nature structurelle, il est apparu qu'il convenait de la formaliser, en créant une grille de financement plus adaptée aux réalités de l'Université. Le travail se poursuit là-dessus, de concert avec les doyens, afin d'intégrer au budget des facultés les correctifs qui sont de nature structurelle, de telle sorte que les unités connaissent la base de leur budget. M. Filteau précise que cela ne signifiera pas la disparition des possibilités d'aide ponctuelle, puisqu'il arrivera toujours qu'une telle aide ponctuelle soit requise par une unité, pour diverses raisons.

M. Lewis demande, en complément, s'il lui faut comprendre que la péréquation n'est assortie d'aucune règle précise en ce moment. M. Filteau le dissuade : il y a des règles de fonctionnement en usage, mais elles seront précisées et formalisées.

M. Pierre Simonet se dit heureux, à titre d'ex vice-recteur à la planification, de la présence de la troisième orientation, qui lui apparaît essentielle. La grille du MELS introduit des distorsions qu'il est nécessaire de compenser par une grille interne; c'est la conclusion à laquelle il dit en être arrivé lui-même et qu'il est heureux de partager avec tant le Comité du budget de l'Université que celui de l'Assemblée. La grille interne ne pouvant pas être calquée sur la grille ministérielle, il y aura donc toujours péréquation, mais ce phénomène doit être paramétrisé. Il conclut en énonçant son appui aux orientations qui ont été énoncées. M. Boismenu exprime son accord.

M. Louis Dumont demande au Comité s'il y a un ordre de priorité au sein des orientations présentées; si jamais la situation devait s'avérer moins favorable, les hausses de clientèles n'étant plus au rendez-vous, qu'est-ce qui serait alors comprimé ou disparaîtrait?

M. Filteau déclare que les cinq orientations ont la même importance et qu'il faudrait alors conjuguer avec tous ces éléments. Les orientations stratégiques, qui sont à venir, poursuivront cette réflexion.

M. Dumont demande alors si le Comité du budget de l'Assemblée ne devrait pas se pencher sur cette question de priorisation. Il s'agit d'un sujet de la responsabilité du Conseil et de l'Assemblée, et non de son Comité du budget, selon M. Filteau.

M. De Paoli déclare souscrire à l'idée d'une grille UdeM, qu'il qualifie de dynamique et non statique. Nous sommes mieux placés que le MELS afin de nous ajuster, estime-t-il. Il demande cependant si nous maintenons les démarches auprès du MELS afin de l'amener à modifier sa grille. Le recteur répond que si

le MELS a déjà évoqué vouloir ajuster la grille, il semble qu'il soit maintenant davantage intéressé à conclure des ententes de partenariat globales avec les universités, à l'instar de ce qui se pratique dans certaines provinces, où les universités reçoivent un budget global, dont elles décident de la répartition à l'interne.

M. Denis Monière est d'accord qu'il n'y a que deux manières d'intervenir afin de maintenir l'équilibre budgétaire : l'augmentation des revenus et la réduction des dépenses. Au titre des revenus, l'Université a été choyée par des augmentations de clientèles inespérées depuis deux ans. Quant à la réduction des dépenses, il déplore que le document distribué à l'Assemblée ne révèle aucunement comment on entend s'y prendre, autrement que par « diverses mesures ». On aurait pu imaginer qu'une revue plus poussée des processus soit faite; l'organisation est performante, mais il y a toujours place à amélioration, ajoute-t-il. Se disant d'accord avec les orientations, il exprime néanmoins que le flou artistique qui entoure ces orientations le gêne.

Le recteur intervient pour observer que M. Monière évoque des éléments de gestion et que l'Assemblée n'est pas chargée de la gestion, mais des grandes orientations

M. Pierre Trudel suggère à l'Assemblée la proposition dont le texte suit, qui est dûment appuyée.

L'Assemblée universitaire adopte, à titre de principes généraux présidant à l'orientation et au développement de l'Université, les principes explicités dans le document *Université de Montréal - Orientations budgétaires 2011-2012*, à savoir :

- Maintenir l'équilibre budgétaire;
- Amorcer le remboursement du déficit d'opération accumulé;
- Assurer l'arrimage entre planification et budgétisation;
- Maintenir les effectifs de soutien à un niveau approprié et créer des postes de professeurs;
- Constituer un fonds qui assurera la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles.

M. Michel Seymour demande, afin de mieux saisir la teneur de la proposition, si elle signifie de souscrire aux modes d'opérationnalisation qui figurent au document. Selon M. Trudel, la proposition vise les grandes orientations.

Sur proposition dûment appuyée,

L'Assemblée universitaire adopte, à titre de principes généraux présidant à l'orientation et au développement de l'Université, les principes explicités dans le document *Université de Montréal - Orientations budgétaires 2011-2012* (Document 2010-A—2/ 570e/ 362), à savoir :

- Maintenir l'équilibre budgétaire;
- Amorcer le remboursement du déficit d'opération accumulé;
- Assurer l'arrimage entre planification et budgétisation;
- Maintenir les effectifs de soutien à un niveau approprié et créer des postes de professeurs;
- Constituer un fonds qui assurera la mise en œuvre des initiatives stratégiques institutionnelles.

À la question de M. Jacques Rouillard, qui s'enquiert du pourcentage d'indexation de la subvention gouvernementale et de la contribution moyenne du MELS par étudiant, M. Filteau répond qu'on ne

dispose encore que d'un estimé, basé notamment sur le pourcentage d'augmentation des salaires au sein du secteur public et que le montant moyen de la contribution par étudiant s'élève à environ 10 000 \$.

Le président des délibérations souligne qu'une réunion du Conseil devant débiter dans les prochaines minutes, l'Assemblée doit se demander si elle souhaite mettre fin à ses travaux. M. Jean Portugais souligne alors qu'il entend requérir que les points 9, 10 et 11 figurent en points privilégiés à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le président invoque le règlement, qui énumère de manière limitative les points qui sont de cette nature, et réitère que le résultat que M. Portugais souhaite peut néanmoins être atteint par une demande que ces points soient mis à heure fixe à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui est fait. Une proposition de levée de l'assemblée, dûment appuyée, est adoptée à l'unanimité après que des modalités relatives à la prochaine séance eurent été exprimées, afin qu'elles soient prises en considération par le Comité de l'ordre du jour.

AU-526-9                      COMITÉ DU STATUT DU CORPS PROFESSORAL—CSCP                      AU-526-9  
- Rapport sur les pratiques d'embauche des professeurs invités  
A-21/526<sup>e</sup>/813

Le point sera traité lors de la prochaine séance.

AU-526-10                      ALLOCUTION ANNUELLE DU RECTEUR (DISCUSSION)                      AU-526-10

Le point sera traité lors de la prochaine séance.

AU-526-11                      AXES STRATÉGIQUES DE RECHERCHE                      AU-526-11  
A-21/526<sup>e</sup>/814

Le point sera traité lors de la prochaine séance.

AU-526-12                      PROCHAINE SÉANCE                      AU-526-12

M. Jean Portugais demande que les points 9, 10 et 11 soient mis à heure fixe à l'ordre du jour de la prochaine séance. Le secrétaire général observe que l'ordre du jour sera chargé, puisque les états financiers y seront présentés. M. Gilles Lavigne propose que le Comité de l'ordre du jour fixe le début de la séance à midi, afin de disposer du temps suffisant. L'Assemblée exprime son accord.

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 février 2011, à midi.

AU-526-13                      CLÔTURE DE LA SÉANCE                      AU-526-13

La séance est levée à 17 heures.

Adopté tel que présenté le 14 février 2011 – Délibération AU-527-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot